



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

***Séance du mardi 15 juillet 2008***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/2008

Reçu en Préfecture le :

**D - 20080378**

CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Mardi 15 juillet Deux mil huit, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*jusqu'à 17 H 05*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC (*à partir de 19 H 10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

**Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Brigitte COLLET, M. Michel DUCHENE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Ana Marie TORRES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Wanda LAURENT, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

***Société 'Gestion Electronique de Régulation en Temps Réel  
pour l'Urbanisme, les Déplacements et les Transports'  
(GERTRUDE). Extension de l'objet social***

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, P/ M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Compte tenu des évolutions qui ont eu lieu ces dernières années (Code des Marchés Publics, prévalence des transports collectifs, développement durable), les besoins des Collectivités Territoriales en matière de mobilité et de déplacements urbains, tant dans leur expression que dans leur formalisation contractuelle, ont suivi ce cheminement.

Ainsi, les projets dits « d'ensemble » sont bâtis dans le cadre d'appels d'offres globaux ou de Partenariats Public Privé recouvrant différents corps de métiers.

Pour suivre cette métamorphose, GERTRUDE-SAEM a fait le choix d'élargir sa gamme de clientèle et d'orienter sa politique commerciale vers la fourniture de prestations de service auprès de grands groupes nationaux et internationaux.

L'accès de GERTRUDE-SAEM à ce type de contrats s'effectue par un positionnement en qualité de sous-traitant d'une entreprise.

Notre client est alors une personne morale privée titulaire d'un marché public.

Sur la base des conditions légales en vigueur, les SEM peuvent intervenir pour des personnes publiques ou privées, non actionnaires.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 29 mai 2008, a approuvé le principe d'extension de l'objet social de notre Société.

Cependant, en préalable, et conformément à l'article L. 1524-1 du CGCT, « l'accord du représentant d'une collectivité territoriale sur la modification portant sur l'objet social d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir, Mesdames et Messieurs, autoriser la Société d'Economie Mixte GERTRUDE.

- A étendre son objet Social de sorte que soit intégré la possibilité pour la société de procéder à des interventions pour le compte de tiers non actionnaires, dans les conditions légales en vigueur conformément aux dispositions définies à l'article L 1523-1 du CGCT.

- Et à adopter les modifications du premier alinéa de l'article 2 des Statuts par l'ajout « soit pour le compte de tiers » ce qui permettra à la société d'exercer son activité soit pour son compte, soit pour le compte d'autrui dans le cadre de conventions conclues avec la Communauté Urbaine de Bordeaux ou toute autre Administration ou Collectivité publique, soit pour le compte de tiers. Ci-joint le projet de modification de l'article 2 des Statuts.

## **Annexe : projet de modification de l'article 2 des statuts de Gertrude**

### **OBJET**

La société a pour objet

De réaliser dans les conditions légales en vigueur, soit pour son compte, soit pour le compte d'autrui dans le cadre de conventions conclues avec la Communauté Urbaine de Bordeaux ou toute autre Administration ou Collectivité publique, **soit pour le compte de tiers.**

En France et à l'étranger,

L'étude, la recherche, le développement, la mise au point et la réalisation de tous projets concernant

- L'organisation, la mise en valeur, la protection et l'exploitation de l'espace public et des réseaux qu'il supporte ou renferme,

- L'organisation, le fonctionnement, la gestion des déplacements des personnes et des marchandises en agglomération et hors agglomération,

- L'exploitation et la maintenance de l'ensemble des dispositifs, systèmes et matériels permettant d'atteindre les objectifs ci-dessus énoncés et de tous produits dérivés des recherches et travaux entrepris,

- L'exploitation de tous ateliers et usines rentrant dans le cadre ci-dessus,

- La prise, l'acquisition, l'exploitation, la vente ou l'octroi de licence de tous brevets, procédés, marques de fabrique entrant dans l'objet de la Société,

L'achat, la fabrication et la vente de tout matériel, machines, outils, instruments, appareils nécessaires à la réalisation de l'objet social,

- La prise d'intérêt par voie d'apport, fusion, participation, souscription d'actions, de parts ou d'obligations ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et en général dans toutes entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale ou favoriser les affaires dans lesquelles elle-même ou ses filiales auraient des intérêts,

L'accomplissement de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de réalisation d'opérations de maîtrise d'oeuvre en ingénierie du trafic urbain et de gestion des déplacements urbains.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Elizabeth TOUTON**  
**Adjoint au Maire**